

# autres repères, autres paysages

## L'agriculture après la réforme de la PAC L'exemple allemand par André Neveu

membre de l'Académie d'agriculture

L'agrandissement des exploitations est une solution pour les régions de France déjà très compétitives. Les autres feraient bien de s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne du Sud où des engagements sur la qualité permettent de maintenir en vie des fermes de petite taille.

La réforme de la politique agricole commune (PAC) décidée en mai 1992 va complètement changer les règles du jeu auxquelles sont soumis les agriculteurs. La baisse des prix et l'ouverture au marché, le gel des terres, le calcul des primes vont conduire les agriculteurs à revoir leurs stratégies.

Pendant quarante ans, la grande majorité des agriculteurs français ont recouru aux investissements d'intensification, comme le drainage ou l'irrigation, pour développer leur exploitation et accroître leur revenu. Cette période est maintenant en partie révolue car la rentabilité des projets nouveaux est devenue plus aléatoire.

Ces dernières années, les investissements de diversification ont fréquemment constitué un recours. Il s'agit soit de productions nouvelles pour l'exploitation (porcs, aviculture, fruits ou légumes), soit d'activités non agricoles comme le tourisme à la ferme. La diversification a l'avantage de pouvoir s'appliquer à peu près à toutes les catégories d'exploitations, des plus grandes aux plus petites. Mais le risque d'échec est important comme le montrent les multiples crises de surproduction apparues dès 1992. Beaucoup d'agriculteurs, désireux de poursuivre néanmoins leur développement, cherchent donc actuellement à s'orienter dans une autre direction plus rentable que l'intensification et plus sûre que la diversification. La solution retenue est celle de l'agrandissement en superficie.

### Un choix logique

L'agrandissement permet d'accroître la productivité du travail. Les très nombreux départs en retraite prévus au cours des prochaines années vont offrir de réelles opportunités sur tout le territoire. Une stratégie d'agrandissement doit cependant être accompagnée, et si possible précédée, par un effort pour réduire les coûts de production et donc rétablir les marges mises à mal par la réforme de la PAC. C'est possible, car la plupart des exploitations sont suréquipées et n'utilisent pas encore suffisamment les regroupements de moyens, dans le cadre des coopératives d'utilisation de matériel agricole, par exemple. Enfin, l'agrandissement ne doit pas être réalisé à n'importe quel prix, notamment s'il passe par un achat foncier et non par une location.

Dans les régions de grandes cultures du Bassin parisien, il s'agit d'un choix logique parce que les structures d'exploitation pré-existantes sont déjà de bonne dimension économique. C'est aussi un choix élitiste car réservé à une minorité dynamique, capable de gérer avec efficacité un outil encore plus important que celui dont elle dispose actuellement.

La stratégie d'agrandissement permettra donc aux exploitations de grande culture des régions françaises les plus fertiles mais aussi de l'Est de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Est de la RFA) de réduire leurs prix de revient jusqu'à des niveaux comparables à ceux des agriculteurs des grandes plaines américaines.

Dans les régions de petites terres céréalières ou dans les exploitations de taille moyenne, une stratégie d'agrandissement est possible mais risquée, car les résultats y sont incertains et le chemin à parcourir plus long. C'est une situation que l'on rencontre couramment dans la périphérie du grand Bassin parisien ou dans le Sud-Ouest. Enfin, dans les régions de petites exploitations comme dans les Pyrénées-Atlantiques, dans le Sud de la Limagne ou la Bresse, une telle solution est manifestement hors de portée de la majorité des agriculteurs et y recourir conduirait à s'essouffler loin derrière les meilleurs sans jamais les rattraper.

L'agriculture de ces régions est-elle donc définitivement condamnée ? Rien n'est moins sûr, car elles disposent d'autres atouts, comme nous le montre l'expérience tentée dans le Sud de l'Allemagne.

### Le programme Meka

Les responsables agricoles des Länder de l'Allemagne du Sud (Bade-Wurtemberg ou Bavière) ont compris que leurs régions aux nombreuses petites exploitations, souvent à temps partiel, n'avaient aucune chance dans la course à la productivité. Désireux néanmoins de conserver une agriculture vivante, ils ont choisi le créneau de la qualité. Les consommateurs allemands sont très attachés à la fois à la sauvegarde de l'environnement et à la protection de la santé publique. Il est donc proposé à chaque agriculteur un contrat par lequel lui sont imposées diverses contraintes à respecter. Par exemple, les doses d'engrais azotés seront réduites, des produits de traitement jugés dangereux seront

interdits, certaines pratiques de culture ou d'élevage traditionnelles seront encouragées.

C'est ainsi que plus de la moitié des agriculteurs du Bade-Wurtemberg ont adhéré au programme Meka décidé par le gouvernement du Land. Les efforts accomplis sont comptabilisés de manière extrêmement simple (sous forme de points) et font l'objet d'une subvention destinée à couvrir les pertes de recettes correspondantes.

Les responsables du Bade-Wurtemberg s'emploient actuellement à obtenir de la CEE le remboursement de 50% du coût de l'opération au titre de la réforme de la PAC qui prévoit une protection de l'environnement. On peut penser qu'ils obtiendront satisfaction en tout ou partie, ceci d'autant plus que cette protection de l'environnement s'accompagne d'une inévitable réduction du volume de la production. Or, on connaît la gravité des problèmes d'excédents pour la CEE.

Mais la stratégie adoptée dans le Bade-Wurtemberg ne s'arrête pas à une simple subvention aux petites exploitations. Elle vise à convaincre les consommateurs allemands que les exploitations adhérentes au programme Meka offrent des produits plus sûrs qu'il est donc normal de payer un peu plus cher que les produits anonymes issus des autres exploitations ou des autres régions de la Communauté. Cette préférence pourrait même aller jusqu'à un rejet pur et simple •

### **Les Hollandais aussi**

Si les agriculteurs allemands gagnent leur pari, les producteurs de fruits des vallées de la Loire ou de la Garonne, par exemple, pourraient bien un jour s'apercevoir qu'ils ont de plus en plus de mal à vendre sur le marché allemand.

Les Hollandais commencent à emboîter le pas à leurs collègues allemands. En France, les esprits ne sont sans doute pas encore mûrs, tant chez les consommateurs que chez les agriculteurs (l'agriculture biologique reste un créneau restreint et l'écologiste barbu d'après 1968 constitue encore un repoussoir). La recherche d'une qualité garantie aux consommateurs, par un contrat engageant agriculteurs et coopératives, pourrait néanmoins constituer une piste pour des régions comme l'Auvergne ou Rhône-Alpes, qui auraient intérêt à étudier avec attention les solutions développées dans l'Allemagne du Sud.

Article publié dans *Le Monde* du mardi 2 novembre 1993 et repris avec l'aimable autorisation du quotidien.